



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION NATIONALE

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 101,248 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 6,286 résidants dans des refuges au Canada: 52% étaient des femmes et 48% des enfants à charge.
- ➔ 73% (2,401) des femmes résidant dans les refuges le 15 avril 2002, avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 85% tentaient d'échapper de l'abus psychologique, 74% des abus physiques, 53% des menaces, 44% de l'exploitation financière, 36% du harcèlement et 29% des abus sexuels.
- ➔ 57% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 43% des abus psychologiques, 23% des abus physiques, 21% des menaces et 12% des négligences.
- ➔ 54% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 70% (1,749) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 66% des femmes abusées ont indiqué que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, tandis que 10% ont été maltraitées par un ex-conjoint ou un ex-partenaire; 6% par une personne apparentée; 6% par un amoureux actuel ou un ex-amoureux; 9% par une personne dont le lien avec la victime est inconnu; enfin, 3% par quelqu'un d'autre.
- ➔ 29% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 60% de ces cas déclarés.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (89%), défense des droits (89%) et services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (84%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (69%), et la consultation individuelle à court terme (65%) et la défense des droits (59%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (71%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (66%), et la défense des droits (69%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidants comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (76%), et intérieurs (80%), la consultation individuelle (56%), et la consultation de groupe (68%).
- ➔ 68% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 52% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessible avec les chaises roulantes et 58% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante, 23% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 43% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 43 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR TERRE-NEUVE

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 14 refuges à Terre-Neuve et des réponses ont été reçues de 93% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 1,162 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 62 résidants dans des refuges à Terre-Neuve : 58% étaient des femmes et 42% des enfants à charge.
- ➔ 78% (28) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 100% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 86% des abus physiques, 57% des menaces, 39% du harcèlement, 32% des abus sexuels, et 43% de l'exploitation financière.
- ➔ 46% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 23% des abus psychologiques, 23% des abus physiques.
- ➔ 39% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 52% (13) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 64% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 4% un ex-conjoint ou ex-partenaire 14% un amoureux actuel ou un ex-amoureux, dans 18% des cas la relation n'était pas connue
- ➔ 21% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 67% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (77%), services de référence pour logement (85%) et consultation individuelle à court terme (85%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la défense des droits (54%) et un service d'écoute téléphonique d'urgence (54%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la défense des droits (69%) et un service d'écoute téléphonique d'urgence (62%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidants comprenaient des espaces récréatifs intérieurs (77%) et des espaces récréatifs extérieurs (54%).
- ➔ 54% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 38% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes. 8% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 31% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 15 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 4 refuges à l'Île-du-Prince-Édouard et des réponses ont été reçues de 100% de ces refuges.

- ➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 232 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 25 résidents dans des refuges à l'Île-du-Prince-Édouard : 48% étaient des femmes et 52% des enfants à charge.
- ➔ Toutes les femmes (12) dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements. Parmi ces victimes de mauvais traitements², 58% tentaient d'échapper à des abus physiques, 100% de l'abus psychologique, 83% des menaces, 42% du harcèlement, 8% des abus sexuels, et 17% de l'exploitation financière.
- ➔ 60% indiquent qu'elles cherchaient également à empêcher que leurs enfants ne soient témoins des abus subis par leur mère.
- ➔ 58% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 92% (12) enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 83% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur et 17% un ex-conjoint, un ex-partenaire ou autre (par exemple, un membre de la famille, un ami, ou une connaissance).
- ➔ 8 femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (75%), services de référence pour logement (75%) et des services juridiques (25%).
- ➔ 25% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 25% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 25% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 42 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjcsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 20 refuges en Nouvelle-Écosse et des réponses ont été reçues de 90% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 1,897 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 171 résidants dans des refuges en Nouvelle-Écosse : 51% étaient des femmes et 49% des enfants à charge.
- ➔ 98% (85) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes d'abus², 98% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 73% des abus physiques, 48% de l'exploitation financière et 64% des menaces.
- ➔ 52% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 28% d'abus psychologiques, 10% des abus physiques, et 7% des menaces.
- ➔ 54% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 62% (50) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 65% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 8% un ex-conjoint ou ex-partenaire, et 27% quelqu'un d'autre (par exemple un amoureux actuel ou ex-amoureux, un membre de la famille, un ami, une connaissance, ou la relation n'était pas connue).
- ➔ 28% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 75% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (100%), consultation individuelle à court terme (83%), la consultation de groupe (67%) et compétences parentales (78%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la défense des droits (72%), la consultation individuelle à court terme (61%), la consultation de groupe (61%) et un service d'écoute téléphonique d'urgence (61%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (61%) et défense des droits (78%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (83%), la consultation individuelle (78%), et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants autochtones (61%).
- ➔ 72% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 44% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 67% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante, 11% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 17% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 47 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 16 refuges au Nouveau-Brunswick et des réponses ont été reçues de 94% de ces refuges.

- ➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 2,131 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 119 résidents dans des refuges au Nouveau-Brunswick : 54% étaient des femmes et 46% des enfants à charge.
- ➔ Tout les femmes (64) dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements, et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 100% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 77% des menaces, 81% des abus physiques, 53% du harcèlement, 61% de l'exploitation financière et 42% des abus sexuels.
- ➔ 83% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 79% des abus psychologiques, 37% des menaces.
- ➔ 59% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants ; 67 % (37) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 89% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 3% par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, et 8% quelqu'un d'autre (par exemple un amoureux actuel ou ex-amoureux, un membre de la famille, un ami, une connaissance, ou la relation n'était pas connue).
- ➔ 33% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 29% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (93%) services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (20%) et services de référence pour logement (87%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (67%) et la consultation individuelle à court terme (60%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (67%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (67%) et défense des droits (47%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs intérieurs (93%), des espaces récréatifs extérieurs (87 %) et la consultation individuelle (93%).
- ➔ 67% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 33% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 33% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 7% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 20% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 33 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR LE QUÉBEC

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 110 refuges au Québec et des réponses ont été reçues de 94% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 21,148 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 1,084 résidents dans des refuges au Québec : 59% étaient des femmes et 41% des enfants à charge.
- ➔ 72% (458) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 78% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 59% des abus physiques, 39% des menaces, 34% de l'exploitation financière, 26% du harcèlement et 20% des abus sexuels.
- ➔ 49% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 41% des abus psychologiques, 19% des abus physiques, 15% des menaces et 8% la négligence.
- ➔ 49% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 72% (309) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 77% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 9% un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 4% par un membre de la famille, 4% un amoureux actuel ou un ex-amoureux et 2% quelqu'un d'autre.
- ➔ 25% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 78% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (94%), consultation ou intervention de groupe (85%) et défense des droits (70%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (79%), la consultation individuelle à court terme (76%) et des services juridiques (57%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (82%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (77 %) et des services juridiques (66%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs intérieurs (82%), des espaces récréatifs extérieurs (80%) et la consultation individuelle (79%).
- ➔ 42% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 29% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 37% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 3% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 38% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 61 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR L'ONTARIO

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 152 refuges en Ontario et des réponses ont été reçues de 93% de ces refuges.

- ➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 34,588 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 2,941 résidents dans des refuges en Ontario : 50% étaient des femmes et 50% des enfants à charge.
- ➔ 69% (1,019) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements² 81% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 75% des abus physiques, 50% des menaces, 40% de l'exploitation financière, 35% du harcèlement et 25% des abus sexuels.
- ➔ 54% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 37% des abus psychologiques, 21% des abus physiques, 19% des menaces, et 10% la négligence.
- ➔ 56% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 70% (756) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 63% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 11% un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 7% par un membre de la famille, dans 7% des cas la relation n'était pas connue, 8% un amoureux actuel ou ex-amoureux et 4% quelqu'un d'autre.
- ➔ 29% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 56% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (95%), consultation individuelle à court terme (93%) et services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (42%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (70%) et la défense des droits (68%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient, la défense des droits (80%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (68%) et la consultation individuelle à court terme (77%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (82%), des espaces récréatifs intérieurs (82%) et la consultation individuelle (72%).
- ➔ 82% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 65% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 69% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 40% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 67% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 49 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjcsjs@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR LE MANITOBA

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92 %).

Le questionnaire a été envoyé à 25 refuges au Manitoba et des réponses ont été reçues de 92 % de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 6,565 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 233 résidants dans des refuges au Manitoba: 44% étaient des femmes et 56 % des enfants à charge.
- ➔ 98% (99) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 93% tentaient d'échapper à des abus psychologiques, 83% de l'abus physique, 62% des menaces, 55% de l'exploitation financière, 55% du harcèlement et 40% des abus sexuels.
- ➔ 65% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 52% des abus psychologiques, 28% des menaces, 35% des abus physiques et 17% la négligence.
- ➔ 66% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 73% (94) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 72% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 23% un ex-conjoint ou un ex-partenaire et 5% quelqu'un d'autre (par exemple un amoureux actuel ou ex-amoureux, un membre de la famille, un ami, une connaissance, ou la relation n'était pas connue).
- ➔ 36% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 69% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidantes : défense des droits (96%), consultation individuelle à court terme (91%) et services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (30%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidantes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la consultation de groupe (70%), la consultation individuelle à court terme (70%) et la défense des droits (65%). Les services offerts sur place aux ex-résidantes comprenaient la défense de droits (74%), les services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (13%) et la consultation de groupe (70%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidants comprenaient la consultation individuelle (87%), des espaces récréatifs extérieurs (91%), des espaces récréatifs intérieurs (74%) et la consultation de groupe (78%).
- ➔ 78% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 74% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 74% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 48% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 39% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 28 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR LA SASKATCHEWAN

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 23 refuges en Saskatchewan et des réponses ont été reçues de 91% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 4,572 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 225 résidents dans des refuges en Saskatchewan : 46% étaient des femmes et 54% des enfants à charge.
- ➔ 67% (70) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 96% de l'abus psychologique, 91% tentaient d'échapper à des abus physiques, 69% des menaces, 57% de l'exploitation financière, 59% du harcèlement et 36% des abus sexuels.
- ➔ 83% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 66% des abus psychologiques, 40% des abus physiques, et 28% des menaces.
- ➔ 66% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 71% (76) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 67% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, et 10% par un ex-conjoint ou un ex-partenaire et 23% quelqu'un d'autre (par exemple un amoureux actuel ou ex-amoureux, un membre de la famille, un ami, une connaissance ou la relation n'était pas connue).
- ➔ 40% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 61% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (86%), défense des droits (90%), consultation de groupe (67%) et services spécialisés pour les femmes de 55 ans (43%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la consultation individuelle à court terme (62%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (76%) et la défense des droits (52%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (71%), la défense des droits (67%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (67%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (90%), des espaces récréatifs intérieurs (80%), et la consultation individuelle (57%).
- ➔ 52% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 48% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 48% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 29% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 48% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 43 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR L'ALBERTA

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 40 refuges en Alberta et des réponses ont été reçues de 90% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 10,642 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 618 résidents dans des refuges en Alberta: 52% étaient des femmes et 48% des enfants à charge.
- ➔ 59% (189) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 94% tentaient d'échapper à de l'abus psychologique, 77% des abus physiques, et 59% de l'exploitation financière.
- ➔ 61% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 64% des abus psychologiques, 35% des menaces, 40% des abus physiques et 17% la négligence.
- ➔ 67% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 69% (183) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 56% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, 15% un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 29% quelqu'un d'autre (par exemple, un amoureux actuel ou ex-amoureux, un membre de la famille, un ami, une connaissance ou la relation n'était pas connue).
- ➔ 34% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 47% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (97%), services de référence pour logement (94%), consultation individuelle à court terme (94%) et services médicaux (67%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (72%), la consultation individuelle à court terme (78%) et des services spécialisés pour les femmes de 55 ans et plus (19%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient la consultation individuelle à court terme (81%), la défense des droits (75%) et un service d'écoute téléphonique d'urgence (67%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (92%), et intérieurs (86%) et la consultation de groupe (64%).
- ➔ 86% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 64% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 72% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 22% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 44% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 54 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjscsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 100 refuges en Colombie-Britannique et des réponses ont été reçues de 91% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 15,909 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 736 résidents dans des refuges en Colombie-Britannique : 56% étaient des femmes et 44% des enfants à charge.
- ➔ 84% (348) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements et les autres avaient été admises pour des raisons autres que les mauvais traitements, comme des problèmes de logement. Parmi les victimes de mauvais traitements², 89% tentaient d'échapper à des abus psychologiques, 76% de l'abus physique et 65% des menaces.
- ➔ 63% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère, 45% l'abus psychologique, 24% des menaces, 29% des abus physiques, et 18% des négligences
- ➔ 41% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 68% (202) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 56% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, et 8% par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 29% par quelqu'un d'autres (par exemple, un amoureux actuel ou ex-amoureux, un ami, une connaissance ou la relation n'était pas connue) et 7% par un membre de la famille.
- ➔ 28% des femmes abusées avaient demandé l'intervention de la police pour l'affaire d'abus la plus récente, et des accusations avaient été portées contre l'agresseur dans 56% de ces cas.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (90%), services de référence pour logement (81%), consultation individuelle à court terme (76%), et services juridiques (62%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (65%), la défense des droits (49%), et la consultation individuelle à court terme (46%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (57%), la défense de droits (62%) et la consultation individuelle à court terme (47%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs intérieurs (71%), des espaces récréatifs extérieurs (75%), et la consultation individuelle (51%).
- ➔ 84% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 63% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 67% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 24% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 26% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 20 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR LE YUKON

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 6 refuges au Yukon et des réponses ont été reçues de 83% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 754 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002 il y avait 18 résidents dans des refuges au Yukon: 67% étaient des femmes et 33% des enfants à charge.
- ➔ 100% (12) des femmes hébergées dans un refuge le 15 avril 2002 étaient des victimes de mauvais traitements. Parmi les victimes de mauvais traitements², 100% tentaient d'échapper à des abus psychologiques, 100% de l'abus physique et 100% des menaces.
- ➔ 44% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère
- ➔ 42% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 50% (3) enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 83% femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (80%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (80%), services de référence pour logement (100%) et défense des droits (100%)
- ➔ Tous les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence et la consultation de groupe. Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient un service d'écoute téléphonique d'urgence (80%), la consultation individuelle à court terme (80%), la défense des droits (100%), des services juridiques (60%) et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones (80%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (100%) la consultation individuelle à court terme (60%), programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (20%) et des espaces récréatifs intérieurs (80%).
- ➔ 80% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 60% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessible avec les chaises roulantes et 80% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 20% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 16 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjcsjs@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat. FICHE D'INFORMATION SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 8 refuges dans les Territoires du Nord-Ouest et des réponses ont été reçues de 88% de ces refuges.

- ➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 1,030 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 30 résidents dans des refuges aux Territoires du Nord-Ouest : 50% étaient des femmes et 50% des enfants à charge.
- ➔ 80% (12) des femmes dans les refuges le 15 avril 2002 avaient été victimes de mauvais traitements. Parmi ces victimes de mauvais traitements², 6 femmes des abus physiques, et 10 femmes tentaient d'échapper à de l'abus psychologique.
- ➔ 50% des femmes abusées ont indiqué qu'elles cherchaient également à protéger leurs enfants pour qu'ils ne soient pas témoins des abus subis par leur mère
- ➔ 67% des femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 71% (10) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ 83% des femmes abusées ont déclaré que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur, et 17% par un membre de la famille.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : défense des droits (100%), des services de référence pour logement (86%), consultation individuelle à court terme (100%), compétences parentales (71%), consultation de groupe (43%), aide financière/aide sociale (57%), et services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones (57%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la défense des droits (43%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (71%), la consultation individuelle à court terme (57%), un appui à l'autonomie fonctionnelle (29%), et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones (29%). Les services offerts sur place aux ex-résidentes comprenaient des services de référence pour logement (57%), la défense des droits (71%), un service d'écoute téléphonique d'urgence (86%), une aide financière/aide sociale (14%), un appui à l'autonomie fonctionnelle (29%) et la consultation individuelle à court terme (71%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidents comprenaient des espaces récréatifs extérieurs (86%) et intérieurs (100%), la consultation individuelle (57%), la consultation de groupe (57%) et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants autochtones (71%).
- ➔ 29% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes, 29% ont rapporté avoir des chambres qui sont accessibles avec les chaises roulantes et 29% ont rapporté avoir une chambre de bain accessible par chaise roulante. 14% offre des services pour les gens qui sont aveugles ou qui ont des troubles de vision et 29% offre des services pour les gens sourds ou ayant des difficultés à entendre.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 4 heures par semaine à des activités d'extension³.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjsccsj@statcan.ca.

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les totaux ne font pas 100 % en raison de réponses multiples.

³ Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.





ENQUÊTE SUR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT, 2001/02



N° 85-404-XIF au cat.

FICHE D'INFORMATION SUR LE NUNAVUT

L'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2001/02 a été menée sur une base biennale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le questionnaire a été envoyé à 524 refuges au Canada, dont on savait qu'ils offraient des services d'hébergement aux femmes victimes de mauvais traitements et à leurs enfants. Des réponses ont été reçues de 482 de ces refuges (92%).

Le questionnaire a été envoyé à 5 refuges dans Nunavut et des réponses ont été reçues de 80% de ces refuges.

➔ Du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002¹, 618 admissions de femmes et d'enfants à charge ont été déclarées.

PROFIL DES RÉSIDANTS, 15 AVRIL, 2002

- ➔ Dans un instantané pris le 15 avril 2002, il y avait 24 résidants dans des refuges en Nunavut : 29% étaient des femmes et 71% des enfants à charge.
- ➔ 71% (5) des femmes hébergées dans un refuge le 15 avril 2002 étaient des victimes de mauvais traitements, tandis que les autres y avaient été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement. Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, tout fuyaient une situation d'abus physique; 4 femmes d'abus psychologique; et 3 femmes d'exploitation financière
- ➔ Tout les femmes qui ont fui des situations d'abus ont été admises avec leurs enfants; 28 % (4) de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- ➔ Tout les femmes abusées ont indiqué que leur conjoint ou partenaire était l'agresseur.

PROFIL DES REFUGES, 2001/02

- ➔ La majorité des refuges offraient sur place les services suivants aux résidentes : consultation individuelle à court terme (100%), services de référence pour logement (50%) services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones (50%), et défense des droits (50%).
- ➔ Les établissements offraient également des services sur place aux femmes qui n'étaient pas des résidentes mais qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la défense des droits (25%), la consultation individuelle à court terme (50%) et des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des femmes autochtones (25%).
- ➔ Les services offerts sur place aux enfants résidants comprenaient des services adaptés aux différences culturelles à l'intention des enfants autochtones (50%) et des espaces récréatifs intérieurs (25%).
- ➔ 25% des maisons ont rapporté avoir au moins une entrée accessible pour les chaises roulantes.
- ➔ Les établissements ont déclaré consacrer en moyenne 27 heures par semaine à des activités d'extension².

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique au (613) 951-9023, sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel : ccjccsj@statcan.ca

¹ La période de déclaration exacte peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars, 2002 ou pour leur propre exercice de 12 mois.

² Les activités d'extension comprennent fournir de l'information, accompagner les victimes à la cour, rencontrer les clients pour discuter de possibilités/d'options, et participer aux activités de haltes-accueils.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada